

Banques en ligne : comment utiliser son compte gratuitement ?

Certaines banques en ligne permettent, sur certaines de leurs offres, une utilisation gratuite, avec ou sans conditions. La dernière édition de l'Observatoire des tarifs bancaires, édité par la Banque de France, se penche sur cette question.

Banques en ligne : un service gratuit, mais une justification d'un certain revenu minimum ou un versement initial requis

Si les banques en ligne se caractérisent par l'absence de frais de tenue de compte, il est en revanche fréquent qu'elles imposent des conditions pour accéder à leurs offres ou des conditions d'utilisation afin que le service reste gratuit. Pour la première fois cette année, la Banque de France a entrepris d'étudier ce phénomène. Les enseignements viennent d'être publiés dans la dernière édition de l'Observatoire des tarifs bancaires.

Dans le paysage des banques en ligne, il y a tout d'abord des offres gratuites, mais assorties d'une condition d'accès. Deux banques se limitent à imposer un versement initial au moment de l'ouverture du compte : 10 euros chez Hello Bank (offre Hello One) et 150 euros chez ING (offre Essentielle). Dans d'autres banques, la condition d'accès prend la forme d'une justification d'un certain revenu. Trois banques pratiquent ce modèle : BforBank, Boursorama Banque et Fortuneo Banque. Le revenu mensuel requis pour bénéficier des offres « entrée de gamme » est généralement de 1.000 ou 1.200 euros. À noter que Boursorama Banque et Fortuneo Banque peuvent substituer la condition de revenus mensuels minimum par celle d'un montant d'encours minimum à déposer sur le compte. Boursorama Banque impose dans ce cas de déposer au minimum 2.500 euros et Fortuneo Banque au minimum 5.000 euros.

Certaines banques en ligne ont une « condition d'usage » pour que le service reste gratuit

Et une fois que le client a rempli la condition d'accès à l'offre, certaines banques ont également une « condition d'usage » pour que le service reste gratuit. Chez BforBank, si le client n'effectue pas au moins 3 opérations de paiement par trimestre avec sa carte, il se verra alors facturer des « frais pour non-respect des conditions d'utilisation de la carte » qui s'élèvent à 6 euros par trimestre, soit un maximum de 24 euros par an.

Chez Boursorama Banque, au minimum une opération par carte dans le mois est exigée sur les offres Welcome et Ultim (sinon, facturation de 5 et 15 euros par mois respectivement, selon l'offre souscrite). Fortuneo Banque impose une condition équivalente sur son offre Fosfo, sinon le client se voit facturer 3 euros par mois. Chez Orange Bank, tous les clients doivent réaliser au moins 1 paiement ou retrait d'espèces par carte bancaire ou paiement mobile par mois. Sinon, ils se voient facturer 2 euros par mois.